

2011: SB 13

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Responsables des affaires scolaires
Surintendantes et surintendants des installations

EXPÉDITRICE : Nancy Whynot
Directrice, Direction des programmes d'immobilisations

DATE : Le 3 mai 2011

OBJET : **Achèvement du programme de réfection lié aux Lieux propices à l'apprentissage d'ici août 2012**

Cette note de service a pour but d'informer les conseils de l'achèvement du programme de réfection lié aux Lieux propices à l'apprentissage (LPA).

Ce programme visait à répondre aux besoins élevés et urgents relevés au cours d'une inspection de toutes les écoles effectuée en 2002 et en 2003 sous la direction du Ministère. Le financement des réfections liées aux LPA a débuté avec l'étape 1 en 2005 et s'est terminé avec l'annonce des allocations de l'étape 4 en janvier 2009. Au total, le Ministère a alloué 2,25 milliards de dollars pour couvrir des dépenses admissibles.

État des dépenses pour les réfections liées aux Lieux propices à l'apprentissage

Le Ministère veut s'assurer que ces fonds seront utilisés dans les délais appropriés afin de préserver l'intégrité de la planification financière et des immobilisations du gouvernement et des conseils scolaires. Dans la note de service **2009: SB19**, il a été demandé aux conseils de veiller à ce que tous les projets de travaux de réfection financés par LPA soient approuvés, actifs ou terminés et, en conséquence, que la base de données ReCAPP soit mise à jour d'ici le 31 août 2010.

D'après les états financiers de 2009-2010 de 70 conseils, les conseils ont déclaré des dépenses totalisant 2,02 milliards de dollars pour les réfections liées aux LPA. En avril 2011, les conseils ont indiqué dans ReCAPP des travaux terminés ou en cours totalisant seulement 1,96 milliard de dollars. Si cela montre que la majorité du programme de réfection lié aux LPA a été dépensé, le total indiqué dans ReCAPP inclut des coûts qui n'ont pas encore été engagés, ce qui induit un écart entre les états financiers et ReCAPP.

Achèvement du programme de réfection lié aux LPA

Le Ministère pense qu'il est envisageable d'achever le programme de réfection lié aux LPA d'ici août 2012 et demande que :

- 1) Tous les projets de réfection liés aux LPA soient enregistrés dans le TCPS[®] (la version modernisée de ReCAPP[®]) dans la catégorie « Approuvé », ou « Actif » ou « Terminé » (considéré en cours par le Ministère), ou « Archivé » (considéré terminé) d'ici le 31 août 2011. Aucune autre prolongation ne sera accordée.
- 2) Les demandes d'élévation du niveau de priorité des activités de réfection de priorité faible et moyenne doivent être transmises au Ministère d'ici le 31 août 2011.
- 3) Les conseils doivent avoir dépensé toutes les allocations de réfection au titre de LPA d'ici le 31 août 2012. Des exceptions précises peuvent être accordées dans des circonstances particulières si de grands projets ne peuvent pas être terminés avant cette date.

Le Ministère entamera à l'automne 2011 auprès des conseils un processus de confirmation des montants pour les réfections liées aux LPA non approuvés. Le Ministère travaillera avec des conseils scolaires pour identifier les exceptions afin de tenir compte des circonstances où des projets de grandes envergures ne peuvent pas être accomplis d'ici le 31 août 2012. Le Ministère a l'intention de réallouer les fonds non dépensés ou alloués à des projets désignés comme des exceptions.

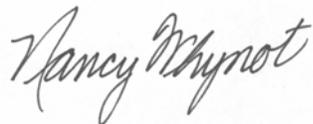
Il est aussi rappelé aux conseils scolaires que les fonds du programme d'écoles éco-énergétique doivent être dépensés avant fin août 2012.

Transition entre ReCAPP et le TCPS[®]

Comme indiqué dans la note de service **2011:SB7**, les données contenues dans ReCAPP[®] seront graduellement versées dans le TCPS[®] dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires du Ministère. Altus a demandé aux conseils scolaires de mettre ReCAPP[®] à jour en y entrant précisément tous les travaux terminés avant que chaque conseil ne les verse dans le TCPS[®]. Altus peut offrir une formation pour effectuer ce travail; veuillez appeler Sazan Bimo au 416 234-4201 pour obtenir des renseignements. Il est également possible de suivre dès maintenant une formation sur le TCPS[®].

Si vous avez des questions sur l'achèvement du programme de réfection lié aux LPA ou si vous voulez demander une élévation de la priorité d'activités de priorité faible ou moyenne, veuillez communiquer avec Mathew Thomas, Direction des programmes d'immobilisations, au 416 326-9920 ou à Mathew.P.Thomas@Ontario.ca.

Veuillez agréer mes sincères salutations,



Nancy Whynot
Directrice,
Direction des programmes d'immobilisations

c.c. Directrices et directeurs de l'éducation